



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023 19H00.

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Isabelle JADAS, M. François LAURENT, Mme Catherine HIEGEL, Mme Nadège ROELEN, M. Patrick RODRIGUEZ, M. Médéric PARROT, M. Benjamin LEPORCQ.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Aude DEFOSSEZ, ayant donné procuration à M. Denis MESSIO.
- Mme Virginie LEHMANN, ayant donné procuration à Mme Nadège ROELEN.
- M. Teddy PEZANT, ayant donné procuration à M. Éric BARRUET.

A été nommé (e) secrétaire : Mme Michelle CHAMBRELENT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022.
- Délibération règlement des cavurnes au cimetière.
- Délibération facturation des panneaux SITU.
- Délibération tableau des effectifs des emplois permanents.
- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022.

Celui-ci est approuvé à la majorité.

Vote pour : 13.

Contre : 2.

**DELIBERATION REGLEMENT DES CAVURNES AU CIMETIERE.
(Délibération n°2023-01-21/02)**

Le règlement des cavurnes proposé par la commission cimetière est présenté au Conseil Municipal.

2 remarques sont faites :

- Article 3 : il faut enlever que le tarif sera revu tous les 5 ans et ne pas évoquer de durée.
- Article 9 : la hauteur des stèles ne doit pas dépasser 0.85 m de hauteur.

Le règlement des cavurnes est adopté.

Vote pour 15.

**DELIBERATION FACTURATION DES PANNEAUX SITU.
(Délibération n°2023-02-21/02)**

A la demande du trésorier, une délibération est maintenant nécessaire pour la facturation des 3 panneaux conformément au contrat, soit 300 euros annuels par panneau, à raison de 3 planimètres situés dans la commune : deux, rue de Paris et un, rue de la République.

Cela s'ajoute à l'entretien du mobilier qui doit être effectué par la société SITU.

Vote pour : 15.

**DELIBERATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.
(Délibération n°2023-03-21/02)**

Présentation du tableau des effectifs des emplois permanents de notre collectivité, comprenant 13 agents avec un temps d'emploi hebdomadaire pour chacun d'entre eux.

Il concerne les filières sportives, culturelles, administratives et techniques.
Les postes sont tous pourvus.

Ce tableau est à transmettre au centre de gestion, pour évaluer les besoins éventuels de remplacements. Le but est d'anticiper les besoins, devant la difficulté d'avoir du personnel, d'abord pour des remplacements de postes à temps partiels.

Vote pour : 15.

INFORMATIONS DIVERSES

Mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG) : présentation du document, qui fait partie des obligations des communes depuis la loi du 6 Août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, il aura une validité de 4 ans.

Différentes thématiques sont abordées : santé, formation, recrutement, congés, chèques cadeaux...

Le document dont la validation par le Conseil Municipal n'est pas obligatoire sera soumis ensuite au comité technique avant application dans le cadre des avancements d'échelon ou de promotion interne dont la collectivité sera concernée cette année.

Lotissement OPAC rue de l'Equipée :

Une réunion sur la rétrocession des voiries est programmée dans les prochains jours et la remise des clefs aux locataires est prévue le 1^{er} mars.

A ce jour 11 logements sont attribués sur 12, dont 7 familles originaires de Saint-Martin-Longueau. La commission d'attribution du dernier logement aura lieu à l'OPAC demain.

Fermeture d'une classe à compter de la rentrée de septembre 2023.

Malgré l'accueil des nouvelles familles avec enfants qui arrivent Impasse de l'Equipée, cela ne sera pas suffisant pour maintenir les 8 classes. Les effectifs actuels sont 169 élèves, contre 153 en prévision pour la prochaine année scolaire, ce qui fera une moyenne d'à peine 22 élèves par classe.

Projet cantine / périscolaire : Le projet initial (décembre 2021) a subi une revalorisation du coût passant de 1 470 445 € à 1 601 823 €, soit une hausse de 131 378 euros dû à la révision des prix ainsi qu'à la tolérance de 3% qui en découle.

Il ne faut pas être pessimiste, car les subventions avancent doucement mais progressent. Les dossiers DETR (pour 67 500 €) et DSIL (pour 416 474 €) ont été redéposés au titre de l'année 2023. Toujours en cours 180 000 € tranche 2 (conseil départemental).

Subventions déjà accordées :

36 080 € VRD extérieurs (conseil départemental)

180 000 € tranche 1 (conseil départemental)

336 959 € (CAF) + 17 966 € en prêt à taux zéro (CAF)

La région a désormais un dispositif ACTes, mais qui est surtout basé sur la rénovation.

Nous avons l'avantage que ce projet concerne également la CCPOH pour le périscolaire et le fait que ce soit pour une entité multiple, nous sommes plus éligibles.

Le reste à charge communal est évalué selon l'ADTO entre 380 000 à 450 000 €.

Rapport sur l'eau :

Le contrat SUEZ du 1^{er} février 2010 prenait fin le 31 janvier 2022. Il a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023, le temps de procéder au renouvellement par appel d'offres.

Depuis 2017 avec 607 abonnés, il y a eu une progression du nombre d'abonnés.

Il y avait 644 abonnés en 2021 pour un volume d'eau de 61 200 m3.

En nombre de nouvelles maisons ce n'est pas énorme, mais cela est dû au fait qu'il y a eu beaucoup de divisions de maisons.

La station d'épuration en 2007 comprenait 1 673 mètres d'hydrocurage et 1 000 mètres d'eau pluviale.

Le prix de l'assainissement en 2017 était de 1.71 € par m³ et en 2021 il est passé à 1.22€ par m³. La moyenne de l'Oise est de 3.38 € par m³, avec un minimum de 0.99 €/ m³ et un maximum de 7.70 € /m³.

Nous avons perçu 30 388 euros par SUEZ. Ce montant sert à rembourser pour parti le capital et les intérêts contractés par le SITTEUR (Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Eaux Usées et des Réseaux) pour la remise en état de la dorsale nord, le reste alimente le budget M49.

En 2021, 22 ventes de logements ont été effectuées, avec un contrôle des fumées dont 18 étaient conformes. En revanche, cet état de conformité, n'est pas assorti d'un suivi.

Pour compléter le sujet de l'eau, actuellement la procédure de DSP est en cours pour l'appel d'offres de l'assainissement communal. Les étapes sont :

- Lundi 20/02 (hier) : l'ADTO est venu
- Jeudi 23/02 : SUEZ vient, dans le but de négocier les prix.

Le contrat sera rédigé pour cet été.

Paiement de la cantine : Le paiement en ligne sera possible dès mars 2023 (pour les factures de février). Pour ce dispositif, le paramétrage du logiciel a coûté 504 € pour Berger Levrault, 280 € pour l'Adico et avec 25.50 € TTC d'abonnement mensuel.

Changement des baies vitrées de la salle polyvalente : Les travaux ont été réalisés la semaine dernière et se sont achevés vendredi 17 février. La réception des travaux est à prévoir. Un chiffrage sera demandé à la société pour la 2^{ème} phase de remplacement des baies, ainsi que pour les portes d'entrées de l'école.

Eclairage public : Il y a eu des problèmes pour que l'éclairage soit maintenu les 24 et 31 décembre, les horaires de minuit à 4h ne sont pas respectés dans toutes les rues, un mail a été envoyé au SEZEO ce jour pour éliminer ces dysfonctionnements. L'équipement en éclairage LED de la RD1017 sera terminé d'ici fin avril. Les classes du groupe scolaire seront progressivement équipées en LED.

QUESTIONS

Pas de question à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
Isabelle JADAS	François LAURENT	Aude DEFOSSEZ	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN
		Procuration de M. MESSIO		Procuration de Mme ROELENS
Teddy PEZANT	Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ
Procuration de M. BARRUET				